

DECLARATION DE LA CBDDH

QUATRE ANS APRES LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE PIERRE CLAVER MBONIMPA, PRESIDENT DE L'APRODH

Le 3 août est une date qui rappelle aux défenseurs des droits de l'homme la tentative d'assassinat de leur collègue, Pierre Claver Mbonimpa, président de l'APRODH et vice-président de la Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme « CBDDH » , il y a exactement quatre ans.

Le 3 août 2015, un criminel à moto a gravement blessé Pierre Claver Mbonimpa à la tête par une balle tirée à bout portant.

Pour la famille des défenseurs des droits humains, cette tentative d'assassinat constitue une intention manifeste de mettre fin à la noble mission de défendre les droits de l'homme que Pierre Claver Mbonimpa s'est assignée. Parmi les activités de défense et de protection des droits de l'homme à l'actif de cet illustre défenseur, la CBDDH rappelle, à titre illustratif : le secours apporté aux prisonniers et autres victimes de crimes graves pendant les dures périodes de violation grave des droits de l'homme que le régime burundais a imposée à son peuple. L'alerte lancée en 2014 sur les entrainements paramilitaires des jeunes burundais sur le territoire de la République Démocratique du Congo aura été une tentative désespérée de sauvetage de la nation burundaise, un acte de haute distinction citoyenne qui lui a valu une arrestation et une détention de plusieurs mois à la prison centrale de Mpimba.

Après quatre ans depuis la tentative d'assassinat de Pierre Claver Mbonimpa, la CBDDH déplore que :

- Les bourreaux identifiés par la victime n'ont pas servi de pistes à la justice pour mener une enquête fiable sur les auteurs et ce crime sont couvert par l'impunité;
- L'assassinat de son fils et de son gendre et la persécution de sa famille qui sont restés également impunis

Au vu de cette situation, la CBDDH

- Rend hommage à Pierre Claver Mbonimpa pour sa détermination pour la cause des droits de l'homme malgré ses 70 ans et les épreuves endurées.
- Exprime sa solidarité et l'encourage à rester debout pour réussir sa noble mission ;
- Demande à l'Etat du Burundi d'entamer dans l'immédiat les enquêtes pour punir les responsables de cette série de crimes et décourager l'impunité ;
- De mettre fin aux actes de persécution des défenseurs et protéger leur travail conformément à la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme.

Fait le 3/08/2019

Contract

Président de la CBDDH

Vital NSHIMIRIMANA.